

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1171

20 avril 2016

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS	56184	Maubreuil S.A.	56177
.....		Polar Star Operating Partnership S.C.A.	56205
Abita Luxembourg S.à.r.l.	56208	Rosaco SPF S.A.	56176
Arango Lux S.à r.l.	56185	Samara Capital Corporation S. à r.l.	56179
Assaloca Management S.à r.l.	56185	SG Issuer	56172
BCC Eiffel S.à r.l.	56192	Société Générale LDG	56174
Company Restore	56186	Soliar S.à r.l.	56175
E.C.M. Promotions s.à r.l.	56169	Startup Station S.à r.l.	56169
Eginter S.à r.l.	56208	Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF	56170
German Retail Income S.à r.l.	56186	S.T. Properties Invest S.C.I.	56177
Global Finance I Sicav-Fis	56186	SumUp Holdings	56172
Global Investment Solutions S.A.	56187	Sword Group SE	56208
Goodman Rheinberg II Logistics (Lux) S.à r.l.	56185	Thunderball S.A R.L, SPF	56167
Goopi S.à r.l.	56162	Tishman Speyer SW Holdings S.à r.l.	56182
Grama Holdco S.à r.l.	56186	Tishman Speyer SW S.à r.l.	56182
Greba	56184	Trust1Team S.à r.l.	56182
GSG Athena 2 Holdco S.à r.l.	56184	TS West End Plaza Holdings S.à r.l.	56182
Halcyon European Holdings S.à r.l.	56164	TS West End Plaza S.à r.l.	56182
Halcyon European Investments S.à r.l.	56165	Valk Luxembourg S.à r.l., SPF	56166
Institutional Securitisation Services	56202	Water Cutting Luxembourg	56190
Laserus	56190	Weinberg Real Estate Co-Invest S.A.	56191
Lecorsier Finance S.A.	56208	Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l.	56187

Goopi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 191.003.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eight day of January.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

- 1.- Mrs. Irit Yael Dvora AGAM, director, residing at 6, Simtat Goley Kenya, IL-6971706 Tel Aviv (Israel).
- 2.- Mr. Ramy Nisim BAHAR, director, residing at 377, Nof Harim, St., IL-42855 Olesh (Israel).
- 3.- Mr. Avishay BEN NATAN-MUEHLRAD, director, residing at 29, Bernstein, IL-75503 Rishon Le-Zion (Israel).
- 4.- Mr. Yoram BEN PORAT, director, residing at L-5314 Contern, 34, rue de Luxembourg.
- 5.- Mr. Oren MAURICE, director, residing at 9 Klil Hahoresh St., Yoqneam Moshava, IL-20600 (Israel).
- 6.- Mr. Arnon ORBACH, director, residing at 13, Emek Ayalon, IL-55029 Kiryat Ono (Israel).
- 7.- Mr. Eran TAL, director, residing at 4, Shulamit St. Appartement, IL-6437115 Tel Aviv (Israel).

The appearing persons are hereby represented by Sara CRAVEIRO, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of seven proxies given under private seal,

which proxies signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing persons, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited liability company GOOPI S.à r.l., with registered office at L-2449 Luxembourg, 59, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 191.003 (NIN 2014 24 52 635) has been incorporated by deed of the notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, on the 29th of September 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 3393 of November 14, 2014.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, attributed to the shareholders as follows:

1.- Mrs. Irit Yael Dvora AGAM, prenamed, two thousand eighty-four shares	2.084
2.- Mr. Ramy Nisim BAHAR, prenamed, one thousand three hundred eighty-eight shares	1.388
3.- Mr. Avishay BEN NATAN-MUEHLRAD, prenamed, one thousand three hundred eighty-eight shares	1.388
4.- Mr. Yoram BEN PORAT, prenamed, two thousand eighty-four shares	2.084
5.- Mr. Oren MAURICE, prenamed, one thousand three hundred eighty-eight shares	1.388
6.- Mr. Arnon ORBACH, prenamed, two thousand eighty-four shares	2.084
7.- Mr. Eran TAL, prenamed, two thousand eighty-four shares	2.084
Total: twelve thousand five hundred shares	12.500

The appearing persons, represented as said before, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to transfer the registered office from Luxembourg to Foetz and therefore to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered office.

2.1: The registered office of the Company is established in the municipality of Mondcrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Second resolution

The shareholders decide to fix the address of the company as follows: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le le vingt-huitième jour de janvier.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Madame Irit Yael Dvora AGAM, directeur, demeurant à 6, Simtat Goley Kenya, IL-6971706 Tel Aviv (Israel).
- 2.- Monsieur Ramy Nisim BAHAR, directeur, demeurant à 377, Nof Harim, St., IL-42855 Olesh (Israel).
- 3.- Monsieur Avishay BEN NATAN-MUEHLRAD, directeur, demeurant à 29, Bernstein, IL-75503 Rishon Le-Zion (Israel).
- 4.- Monsieur Yoram BEN PORAT, directeur, demeurant à L-5314 Contern, 34, rue de Luxembourg.
- 5.- Monsieur Oren MAURICE, directeur, demeurant à 9 Klil Hahoresht St., Yoqneam Moshava, IL-20600 (Israel).
- 6.- Monsieur Arnon ORBACH, directeur, demeurant à 13, Emek Ayalon, IL-55029 Kiryat Ono (Israel).
- 7.- Monsieur Eran TAL, directeur, demeurant à 4, Shulamit St. Appartement, IL-6437115 Tel Aviv (Israel).

Lesquels comparants sont ici représentés par Sara CRAVEIRO, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de sept procurations sous seing privé,

lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée GOOPI S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 191.003 (NIN 2014 24 52 635) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3393 du 14 novembre 2014.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Madame Irit Yael Dvora AGAM, prénommée, deux mille quatre-vingt-quatre parts sociales	2.084
2.- Monsieur Ramy Nisim BAHAR, prénommé, mille trois cent quatre-vingt-huit parts sociales	1.388
3.- Monsieur Avishay BEN NATAN-MUEHLRAD, prénommé, mille trois cent quatre-vingt-huit parts sociales	1.388
4.- Monsieur Yoram BEN PORAT, prénommé, deux mille quatre-vingt-quatre parts sociales	2.084
5.- Monsieur Oren MAURICE, prénommé, mille trois cent quatre-vingt-huit parts sociales	1.388
6.- Monsieur Arnon ORBACH, prénommé, deux mille quatre-vingt-quatre parts sociales	2.084
7.- Monsieur Eran TAL, prénommé, deux mille quatre-vingt-quatre parts sociales	2.084
Total: douze mille cinq cents parts sociales	<u>12.500</u>

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Foetz et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Mondercange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Mondercange par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse de la société comme suit: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} février 2016. Relation: GAC/2016/843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 février 2016.

Référence de publication: 2016063041/114.

(160024861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Halcyon European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.785.

I. Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 6 novembre 2015

En date du 6 novembre 2015, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jacob ZVI FISHELIS, né le 12 octobre 1978 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Aaron GOLDBERG, né le 18 février 1965 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur David MARTINO, né le 2 septembre 1971 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Manish Kumar MITAL, né le 20 juillet 1976 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

de nommer Monsieur Thomas Paul HIRSCHFELD, né le 6 décembre 1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

II. Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 20 janvier 2016

En date du 20 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Manish K. MITAL de son mandat de gérant de classe A de la Société et ce avec effet au 20 janvier 2016;

- de nommer Monsieur John FREESE, né le 26 février 1984 à Winter Park, Floride, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 8th Floor, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Tony WHITEMAN, né le 24 mai 1969, à Hamilton, Nouvelle-Zélande, résidant à l'adresse suivante: 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur John FREESE, gérant de classe A
- Monsieur Aaron GOLDBERG, gérant de classe A
- Madame Laetitia ANTOINE, gérant de classe B
- Madame Véronique MARTY, gérant de classe B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de classe B

III. Extrait des résolutions écrites prises par le conseil de gérance de la Société en date du 22 janvier 2016

En date du 22 janvier 2016, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur John FREESE, né le 26 février 1984 à Winter Park, Floride, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 8th Floor, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que délégué à la gestion journalière supplémentaire de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Tony WHITEMAN, actuellement gérant de classe B de la Société, en tant que président du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2016.

Halcyon European Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016063046/52.

(160024495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Halcyon European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.788.

I. Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 6 novembre 2015

En date du 6 novembre 2015, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jacob ZVI FISHELIS, né le 12 octobre 1978 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Aaron GOLDBERG, né le 18 février 1965 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur David MARTINO, né le 2 septembre 1971 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Manish Kumar MITAL, né le 20 juillet 1976 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Thomas Paul HIRSCHFELD, né le 6 décembre 1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

II. Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 20 janvier 2016

En date du 20 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Manish K. MITAL de son mandat de gérant de classe A de la Société et ce avec effet au 20 janvier 2016;

- de nommer Monsieur John FREESE, né le 26 février 1984 à Winter Park, Floride, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 8th Floor, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Tony WHITEMAN, né le 24 mai 1969, à Hamilton, Nouvelle-Zélande, résidant à l'adresse suivante: 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur John FREESE, gérant de classe A
- Monsieur Aaron GOLDBERG, gérant de classe A
- Madame Laetitia ANTOINE, gérant de classe B
- Madame Véronique MARTY, gérant de classe B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de classe B

III. Extrait des résolutions écrites prises par le conseil de gérance de la Société en date du 22 janvier 2016

En date du 22 janvier 2016, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur John FREESE, né le 26 février 1984 à Winter Park, Floride, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 477, Madison Avenue, 8th Floor, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que délégué à la gestion journalière supplémentaire de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Tony WHITEMAN, actuellement gérant de classe B de la Société, en tant que président du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2016.

Halcyon European Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016063047/52.

(160024343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Valk Luxembourg S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 197.486.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr. Ivo Lurvink, residing at Oranjelaan 9, 1405 AX Bussum, the Netherlands,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Valk Luxembourg S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.486 (the “Company”) incorporated by a notarial deed drawn up on 2 June 2015 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2017, page 96780, dated 8 August 2015.

III. The articles of association of the Company have not been amended since that time.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of Article 4.1 of the articles of association of the Company, as amended (the “Articles”) in order to establish the registered office of the Company within the municipality of Bertrange - Luxembourg; and

2. Decision to establish the registered office of the Company at Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 4.1 as follows:

“**4.1.** The registered office is established in the municipality of Bertrange - Luxembourg.”

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to establish the registered office of the Company at Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Mr. Ivo Lurvink, résidant à Oranjelaan 9, 1405 AX Bussum, Pays-Bas,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Valk Luxembourg S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.486 (la «Société») constituée par un acte notarié en date du 2 juin 2015 du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2017, page 96780, en date du 8 août 2015.

III. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

IV. Le comparant, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, ayant reconnu avoir été entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'Article 4.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin d'établir le siège social de la Société dans la commune de Bertrange - Luxembourg; et

2. Décision d'établir le siège social de la Société à Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 4.1 comme suit:

« 4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange - Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'établir le siège social de la Société au Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016064178/82.

(160024976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Thunderball S.A R.L., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.093.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr. Gijsbert Cornelis Vuursteen, residing at 36, Keofferam Road, USA - CT 06870 Old Greenwich, here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Thunderball S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under

number B 181.093 (the “Company”) incorporated by a notarial deed drawn up on 7 October 2013 by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3135, page 150434, dated 10 December 2013.

III. The articles of association of the Company have not been amended since that time.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of Article 4.1 of the articles of association of the Company, as amended (the “Articles”) in order to establish the registered office of the Company within the municipality of Bertrange - Luxembourg; and

2. Decision to establish the registered office of the Company at Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 4.1 as follows:

“ 4.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange - Luxembourg.”

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to establish the registered office of the Company at Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Mr. Gijsbert Cornelis Vuursteen, resident au 36, Keofferam Road, USA - CT 06870 Old Greenwich, ici représentée par Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Thunderball S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.093 (la «Société») constituée par un acte notarié en date du 7 octobre 2013 de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 3155, page 150434, en date du 10 décembre 2013.

III. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

IV. Le comparant, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, ayant reconnu avoir été entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'Article 4.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin d'établir le siège social de la Société dans la commune de Bertrange - Luxembourg; et

2. Décision d'établir le siège social de la Société à Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 4.1 comme suit:

« 4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange - Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'établir le siège social de la Société au Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016064142/84.

(160024978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

E.C.M. Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 82.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2016064115/12.

(160025762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Startup Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 62, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 199.074.

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Monsieur Judson MUSSELMAN, employé, demeurant à L-3564 Dudelange, 47, Rue Schortgen;

Monsieur Phil KNIGHT, employé, demeurant à 35 Omval, 1096 AA, Amsterdam (Pays-Bas).

Lesquels comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée Startup Station S.à r.l., ayant son siège social à L-3564 Dudelange, 47, rue Schortgen, constituée suivant acte notarié du 17 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2596 du 23 septembre 2015.

Le capital social est fixé à dix-sept mille huit cent soixante-quinze euros (17.875.- EUR), représenté par (i) onze mille six cent vingt-cinq (11.625) parts sociales ordinaires de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les Parts Sociales A) et (ii) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Lesdits comparants se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils déclarent avoir été régulièrement convoqués et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-7620 Larochette, 62, rue de Mersch et de modifier la première phrase de l'article 2.1. des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

Version anglaise

« **Art. 2.1. Registered office. (first sentence).** The registered office of the Company is established in the municipality of Larochette, Grand Duchy of Luxembourg. »

Version française

« **Art. 2.1. Siège social. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Larochette (Grand-Duché de Luxembourg).»

Déclaration

Les associés prénommés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. MUDELMAN, P. KNIGHT, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 janvier 2016. Relation: GAC/2016/769. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 09 février 2016.

Référence de publication: 2016064039/43.

(160025492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 167.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 93.175.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr. Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, born in Curaçao, on 27 September 1960, residing at Egerton Crescent 32, SW3 2EB, London, United Kingdom,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Steflot S.à r.l, société de gestion de patrimoine familial - SPF, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.175 (the "Company") incorporated by a notarial deed drawn up on 11 April 2003 by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 544, page 26067, dated 20 May 2003.

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed drawn up on 30 December 2014 by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 914, page 43869, dated 3 April 2015.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company, as amended (the "Articles") in order to establish the registered office of the Company within the municipality of Bertrange - Luxembourg; and

2. Decision to establish the registered office of the Company at Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles as follows:

"The registered office is established in the municipality of Bertrange - Luxembourg."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to establish the registered office of the Company at Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Mr. Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, né à Curaçao, le 27 septembre 1960, résident à Egerton Crescent 32, SW3 2EB, Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Steflot S.à r.l, société de gestion de patrimoine familial - SPF, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.175 (la «Société») constituée par un acte notarié en date du 11 avril 2003 de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 544, page 26067, en date du 20 mai 2003.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 30 décembre 2014 de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 914, page 43869, en date du 3 avril 2015.

IV. Le comparant, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, ayant reconnu avoir été entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin d'établir le siège social de la Société dans la commune de Bertrange - Luxembourg; et

2. Décision d'établir le siège social de la Société à Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts comme suit:

«Le siège social est établi dans la commune de Bertrange - Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'établir le siège social de la Société au Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016064040/91.

(160024977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

SumUp Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.442.261,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 202.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064042/11.

(160026134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

SG Issuer, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.363.

L'an deux mille seize, le quinze janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alexandre Galliché, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du Directoire de la société anonyme SG ISSUER, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, constituée suivant un acte notarié en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 décembre 2006 numéro 2392, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié en date du 15 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 mars 2015 numéro 666,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions prises par le Directoire de la Société datées du 12 janvier 2016.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de SG ISSUER S.A., est fixé à cent millions d'Euros (EUR 100.000.000,-).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions quatre-vingt Euros (EUR 2.000.080,-) représenté par cinquante mille deux (50.002,-) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune, entièrement libérées.

III. L'alinéa 2 et suivant de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la société est fixé à cent millions d'Euros (EUR 100.000.000,-) divisé en deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune.

Le Directoire est autorisé pendant une période se terminant au cinquième anniversaire de la date de la publication de l'acte du 20 juillet 2012 passé pardevant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (soit jusqu'au 28 août 2017), à augmenter une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du Capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le Directoire, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions autorisées, à souscrire et à émettre, telles que par exemple: à déterminer le temps et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, à déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, à déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la libération du capital autorisé, en tout ou en partie, le Directoire est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires. Le Directoire peut déléguer tout membre du Directoire, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions, représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Directoire aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Plus particulièrement le Directoire est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, d'obligations ou prêts convertibles en actions ou non ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

Le Directoire de la Société est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature effectué selon les conditions définies par le Directoire de la Société et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

Les actions de la Société sont des actions rachetables émises conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, étant entendu que toute acquisition par la Société de ses propres actions ne peut être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la Société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la Société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables est calculé sur base de l'actif social net conformément à l'alinéa ci-après.

Le prix auquel sont rachetées les actions que la Société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée est déterminé par le Directoire et le cas échéant, sur base d'un rapport d'un réviseur indépendant choisi par le Directoire, le jour de la prise de décision du Directoire de procéder au rachat d'actions.

La valeur de rachat des actions de la Société s'exprime par un chiffre par action et est déterminée de la manière que le Directoire estime juste et équitable, en conformité avec les principes de comptabilité et de valorisation généralement acceptés.»

IV. Par résolutions adoptées le 12 janvier 2016, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé avec suppression du droit préférentiel de souscription pour le porter d'un montant de deux millions quatre-vingt euros (2.000.080,- EUR) à deux millions cent vingt euros (2.000.120,-EUR), par l'émission de une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de quarante euros (40.-EUR) et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

V. L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de quarante euros (EUR 40.-) de la valeur nominale d'une obligation convertible d'une valeur nominale globale de quarante-huit millions d'euros (48.000.000.- d'euros) émise par la Société le 28 juin 2013 et détenue par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter avec transfert au compte prime d'émission, d'un montant de EUR 85.295.604,- (quatre-vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre euros) correspondant au montant de l'Activity Related Interest 2015 de l'Obligation.

L'existence et la valeur de cet apport a été certifiée au notaire.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, 1^{ère} phrase des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit s'élève à EUR 2.000.120,- (deux millions cent vingt euros) représenté par 50.003 (cinquante mille et trois) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40.-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à EUR 7.000.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GALLICHÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1980. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016064053/92.

(160025418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Société Générale LDG, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.692.

L'an deux mille seize, le quinze janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pascal Jacob, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du Directoire de la société anonyme Société Générale LDG, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 décembre 2011 numéro 3171, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié en date du 15 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 mars 2015 numéro 648,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions prises par le Directoire de la Société datées du 14 janvier 2016.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de Société Générale LDG est fixé à un milliard d'Euros (EUR 1.000.000.000,-).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-quinze millions trente et un mille deux cents Euros (EUR 75.031.200,-) représenté par sept cent cinquante mille trois cent douze (750.312,-) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

III. L'alinéa 2 et suivant de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la société est fixé à un milliard d'Euros (EUR 1.000.000.000,-) représenté par dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Directoire est autorisé pendant une période se terminant au cinquième anniversaire de la date de la publication de l'acte du 23 décembre 2011 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (soit le 20 février 2017 compte tenu de la publication de l'acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 février 2012), à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du Capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le Directoire, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions autorisées, à souscrire et à émettre, telles que par exemple: à déterminer le temps et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, à déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, à déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la libération du capital autorisé, en tout ou en partie, le Directoire est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

Le Directoire peut déléguer tout membre du Directoire, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions, représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Directoire aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts.»

IV. Par résolutions adoptées le 14 janvier 2016, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé avec suppression du droit préférentiel de souscription pour le porter d'un montant de soixante-quinze millions trente et un mille deux cents euros (75.031.200,- EUR) à soixante-quinze millions trente et un mille trois cents euros (75.031.300,-EUR), par l'émission d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

V. L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de cent euros (EUR 100.-) de la valeur nominale d'une obligation convertible d'une valeur nominale globale de EUR 75.000.000,- émise par la Société le 28 juin 2013 et détenue par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, avec transfert au compte prime d'émission, d'un montant de EUR 457.728,52- (quatre cent cinquante-sept mille sept cent vingt-huit euros et cinquante-deux centimes) correspondant au montant de l'Activity Related Interest 2015 de l'Obligation.

L'existence et la valeur de cet apport a été certifiée au notaire.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, 1 ère phrase des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit s'élève à EUR 75.031.300,- (soixante-quinze millions trente et un mille trois cents euros) représenté par 750.313 (sept cent cinquante mille trois cent treize) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes, sont évalués environ à EUR 2.200.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. JACOB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.I, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1981. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016064034/73.

(160025431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Soliar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 202.280.

I. Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 5 février 2016, que l'associé unique de la Société, AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Parema S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B202.279.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Parema S.à r.l. 12.500 parts sociales

II. Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 8 février 2016

En date du 8 février 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Olivier HAMOU en tant que gérant unique de la Société avec effet au 5 février 2016;

- de nommer Monsieur John J. FOSINA, né le 3 mai 1959 à New York, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 767, Fifth Avenue, 17th Floor, 10153, New York, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 5 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Andrew REID, né le 16 mai 1972 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 5 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Christian REYNTJENS, né le 9 janvier 1975, à Saint-Germain-en-Laye, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 23, Savile Row, 4th Floor, W1S 2ET Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec au 5 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 5 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 5 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur John J. FOSINA, gérant de classe A
- Monsieur Andrew REID, gérant de classe A
- Monsieur Christian REYNTJENS, gérant de classe A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de classe B

- Madame Sonia BALDAN, gérant de classe B
- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au:
 - * 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 5 février 2016.

Par conséquent, le nouvel associé unique de la Société a également transféré son siège social au: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2016.

Soliar S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064035/49.

(160025058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Rosaco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.799.

—
Extraits des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 20 janvier 2016

1^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Nadia UWIMANA et de Messieurs Jean-Hugues DOUBET et Ahcène BOULHAIS de leur fonction d'Administrateur et de Président du Conseil au sein de la Société.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction d'Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Jean-Philippe ROCH, employé privé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Monsieur Julien DIDIERJEAN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Monsieur Andréas TARTORAS, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

et ce, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe ROCH à la fonction de Président du Conseil d'Administration et ce, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2020.

3^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la société FIN-CONTROLE S.A., de sa fonction de commissaire au sein de la société.

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire la société A3T S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687 et ce, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège de la société du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Pour ROSACO SPF S.A.

Référence de publication: 2016064006/38.

(160025375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Maubreuil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 166.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2016.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016064002/11.

(160026258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

S.T. Properties Invest S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg E 5.846.

STATUTS

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois de janvier, se sont réunies les parties suivantes:

1) Madame Myriam TANGETEN, Relationship-Manager, née le 26 février 1964 à Waimes (B), demeurant à B-4700 Eupen, 44, Hochstraße;

2) Monsieur Arthur SPODEN, agent immobilier, né le 25 janvier 1955 à Amblève (B), demeurant à B-4700 Eupen, 44, Hochstraße;

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière (S.C.I.) qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier.

La société est habilitée à procéder à toute division ou remembrement de parcelles ainsi que la vente d'immeubles lui appartenant.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, ou se porter caution personnelle et/ou réelle pour d'autres personnes morales et/ou physiques, y compris au profit de ses associés, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société adopte la dénomination suivante: S.T. Properties Invest S.C.I.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute anticipativement, moyennant décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, décidant à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales de la société.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par cent (100) parts, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

- Myriam TANGETEN, prénommée, soixante-sept parts sociales	67
- Arthur SPODEN, prénommé, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de telle sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve à la libre disposition de la société.

En cas de démembrement des parts, l'usufruitier aura les droits d'usufruit des parts, ce qui inclut tous les droits rattachés à la qualité d'associé de la Société et notamment:

- le droit aux dividendes;
- le droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les droits rattachés à la qualité de nu-proprétaire sont ceux déterminés par le droit commun, et en particulier, le droit au produit de la liquidation de la Société, étant précisé que l'usufruitier conservera son droit d'usufruit sur le produit de la liquidation par subrogation.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 et suivant du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, en fonction du nombre de parts existantes, dans le bénéfice de la société et dans l'actif social.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs avec les coassociés, les associés sont tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

A l'égard des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes et engagements de la société, conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir, de la part créanciers, une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter des actions et poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, ou de déconfiture.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit l'adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 12. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques, sous réserve de l'accord unanime des associés, représentant l'intégralité du capital social.

Il(s) administre(nt) les biens de la société et il(s) la représente(nt) vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, il(s) consent(ent), accepte(nt) et résilie(nt) tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'il(s) juge(nt) convenables, il(s) touche(nt) les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit il(s) paye(nt) toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne(nt) le paiement.

Il(s) régleme(nt) et arrête(nt) tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Il(s) exerce(nt) toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Il(s) autorise(nt) aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Il(s) arrête(nt) les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, il(s) statue/statuent sur toutes propositions à lui/leur faire et arrête(nt) son/leur ordre du jour.

L'énumération susmentionnée est énonciative mais non limitative.

Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2016.

Art. 15. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 16. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés, représentant au moins la moitié du capital social, sans préjudice des règles de quorum et de délibérations plus strictes, prévues par d'autres dispositions des présents statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nue-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 17. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Myriam TANGETEN, Relationship-Manager, née le 26 février 1964 à Waimes (B), demeurant à B-4700 Eupen, 44, Hochstraße;

Monsieur Arthur SPODEN, agent immobilier, né le 25 janvier 1955 à Amblève (B), demeurant à B-4700 Eupen, 44, Hochstraße;

2) En ce qui concerne la gestion journalière, la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Toutefois, les opérations immobilières comme l'acquisition, la vente, l'affectation hypothécaire nécessitent l'aval de tous les associés.

3) Le siège social est établi à L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

Fait et dressé en double exemplaire à Weiswampach, en date du 20 janvier 2016.

Myriam TANGETEN /
Arthur SPODEN.

Référence de publication: 2016064009/143.

(160025709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Samara Capital Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.650.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Samara Capital Corporation S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113650 and with a share capital of USD 20,000 (the Company).

THERE APPEARED:

Hess (Ghana) Limited, a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 69, Dr Roy's Drive, KY1-1102, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

duly represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, whose professional address is in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *ne varietur* by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the Company was incorporated on 16 January 2006, pursuant to a deed drawn up by Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the *Mémorial*) number 754 of 13 April 2006. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 9 July 2014 pursuant to a deed drawn up by Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial* under number 2530 of 18 September 2014;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153141, as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) in cash or in kind to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Pétange, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de décembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Samara Capital Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113650 et disposant d'un capital social de USD 20.000 (la Société).

A COMPARU:

Hess (Ghana) Limited, une société (limited Company) régie par les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe à 69, Dr Roy's Drive, KY1-1102, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans (l'Associé Unique),

Ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que la Société a été constituée le 16 janvier 2006, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, Notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 754 du 13 avril 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 9 juillet 2014 suivant un acte rédigé par Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2530 du 18 septembre 2014;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153141, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation, en nature ou en numéraire, à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31577. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016064012/118.

(160025333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

**TS West End Plaza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tishman Speyer SW Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016064165/13.

(160025885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

**TS West End Plaza S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tishman Speyer SW S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 199.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016064166/13.

(160025884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Trust1Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 192.518.

L'an deux mille quinze, le sept décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ONT comparu:

1) Sandbox S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 28, Gruss-Strooss, L-9991 Weiswampach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-183.570, le capital social de laquelle est fixé à EUR 12,500,

2) MP Consult, une société de droit belge, ayant son siège social au 5, Nieuwebosstraat, 9000 Gent, Oost-Vlaanderen, Belgique, enregistrée sous le numéro 847.653.504,

Tous deux ici représentés par Monsieur Nicolas DE CARITAT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu de procurations lui données sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "TRUST1TEAM S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, Route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 4005 du 29 décembre 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 192.518.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de renoncer à la traduction anglaise des statuts de la société de sorte qu'il n'existera plus, désormais, qu'une version française de ces derniers.

Deuxième résolution

Les associés décident l'élargissement de l'objet social de la société et, par conséquent, l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prestation de services et l'assistance commerciale et administrative, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

L'objet de la société est dès lors et également l'acquisition par achat, enregistrement ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de droits de propriété intellectuelle et industrielle, savoir-faire, noms de domaine et sites Internet (ci-après le «portefeuille»). La Société peut, en outre, détenir, développer, gérer ou recevoir et octroyer des licences sur ce portefeuille.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente, pour son propre compte, de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en particulier à propos de biens immobiliers, rendre des services de nature administrative, technique, financière, économique ou de gestion, à d'autres sociétés, personnes ou entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés qu'elle.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer l'adresse de la société de L-2633 Senningerberg, 6A, Route de Trèves à L-1630 Luxembourg, 56, Rue Glesener.

Et, par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nicolas De Caritat, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2016064164/89.

(160024997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Greba, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 165.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016064491/14.

(160025922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

GSG Athena 2 Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.001,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 194.173.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 28 janvier 2016, que 1.100.100 parts sociales détenues dans la Société par Titanium Luxco 2 S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue du Fossé L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B202592.

ont été transférées comme suit:

1.100.100 parts sociales à Titanium Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue du Fossé L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B202733.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064494/15.

(160026624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.948.

EXTRAIT

A titre informatif, veuillez noter que les administrateurs de la Société, Mme Elisabeth Weiland et Monsieur Paul King résident désormais professionnellement au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.
Aberdeen Global Services S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016064949/16.

(160026914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Arango Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.852.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 4 janvier 2016 que:

Le siège social de la société a été transféré du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Madame Corinne Shim Sophie Muller et Monsieur Johannes Andries van den Berg, gérants de catégorie B de la Société, sont désormais domiciliés professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016064966/15.

(160027671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Assaloca Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 34, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 161.288.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société Assaloca Management S.à r.l. (la «Société») datée du 1^{er} février 2016, ce qui suit:

- Résiliation de Monsieur Claude Lai de sa fonction de gérant a été approuvée et acceptée;
- Résiliation de Monsieur Franck Willaime de sa fonction de gérant a été approuvée et acceptée;
- Nomination de Madame Anna Teresa Plantamura, née le 25 juillet 1966, à Rome (Italie), demeurant au 8, rue Jean Schortgen, L-3323 Bivange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvelle gérante a été approuvée et acceptée avec effet au 25 janvier 2016;
- Nomination de Monsieur Huseyin Burak Erten, né le 12 Octobre 1975, à Istanbul (Turquie), demeurant au Fatih Sultan Mehmet Mahallesi, Capraz Sokak, 6 - Sariyer, Istanbul (Turquie) en tant que nouveau gérant a été approuvée et acceptée avec effet au 25 janvier 2016; et
- Transfert du siège social de la Société du 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 34, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 15 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016065718/23.

(160028496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Goodman Rheinberg II Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 158.797.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Februar 2016.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2016065990/14.

(160027788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Grama Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 202.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016065995/14.

(160027983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Company Restore, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 94.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016064370/14.

(160025970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

German Retail Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 191.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016064469/12.

(160026856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Global Finance I Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 194.989.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der Global Finance I SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der GLOBAL FINANCE I SICAV-FIS vom 12. Februar 2016 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wahl/ Wiederwahl als Verwaltungsrat stellen sich:

- Markus Gehnich, Vorsitzender
- Frank Endres, stellv. Vorsitzender
- Robert Boris Parafinczyk, Mitglied

Die genannten Personen werden von der Generalversammlung, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, als Verwaltungsrat gewählt.

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Die Generalversammlung beschließt, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, KPMG Luxembourg Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. Februar 2016.

Für GLOBAL FINANCE I SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016066005/23.

(160028028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

G.I.S. S.A., Global Investment Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 115.111.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de notre société tenu en date du 10 février 2016 que:

- Décision a été prise de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur:

Maître Véronique WAUTHIER, de l'étude Tabery & Wauthier,

10, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg.

En remplacement de Maître Romain Lutgen.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2016066010/16.

(160028475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.530.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.089.

L'an deux mille seize, le vingt-septième jour du mois de janvier,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS # 2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.445 (le «Souscripteur A»),

représentée par Mme Martha Michali, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2016, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

Et

WEINBERG REAL ESTATE CO-INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.569 (le «Souscripteur B»),

représentée par Mme Martha Michali, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2016, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Lesquelles, représentées, étant les deux associés (les Associés) de WEINBERG REAL ESTATE HOLDING #2 S. A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 180.089 (la Société) constituée par un acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 2652 en date du 24 octobre 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 24 novembre 2015, en cours de publication au Mémorial C (les Statuts).

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 865.980,-) en vue de le porter de son montant actuel de huit millions six cent soixante-quatre mille cent vingt euros (EUR 8.664.120,-) à neuf millions cinq cent trente mille cent euros (EUR 9.530.100,-), par l'émission de: (i) sept cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux (779.382) nouvelles parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de sept cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 779.382,-) et (ii) quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (86.598) nouvelles parts de Carried, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 86.598,-).

Deuxième résolution
Souscription - Paiement

En ce qui concerne la souscription, le Souscripteur A a déclaré souscrire sept cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux (779.382) nouvelles parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de sept cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux euros (EUR 779.382,-).

En ce qui concerne la souscription, le Souscripteur B a déclaré souscrire quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (86.598) nouvelles Parts de Carried, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par un apport en numéraire de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 86.598,-).

Le montant de huit cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 865.980,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre sept cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux (779.382) nouvelles parts sociales de Classe A au Souscripteur A et quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (86.598) nouvelles Parts de Carried au Souscripteur B.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 6.1 des Statuts pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« 6.1. Le capital social est fixé à neuf millions cinq cent trente mille cent euros (EUR 9.530.100,-), représenté par huit millions cinq cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-dix (8.577.090) Parts Sociales de Classe A et neuf cent cinquante-trois mille dix (953.010) Parts de Carried, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Le reste de l'article 6 reste inchangé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes. Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the English translation of the above text:

In the year two thousand and sixteen on the twenty-seventh day of January,

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS # 2 SCA, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the Laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.445, (the "Subscriber A"),

hereby represented by Ms Martha Michali, by virtue of proxy granted on 20 January 2016, which after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed,

And

WEINBERG REAL ESTATE CO-INVEST S.A., a public limited liability company (société anonyme), governed by the Laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.569 (the «Subscriber B»),

hereby represented by Ms Martha Michali, by virtue of proxy granted on 20 January 2016 which after being signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed,

both represented, as shareholders (the Shareholders) of WEINBERG REAL ESTATE HOLDING #2 S. A R.L. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.089 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, Notary residing at Mondorf, dated 31 July 2013, published on 24 October 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 2652, the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 24 November 2015, under publication with the Mémorial C (the Articles).

represented as hereabove stated, have also requested, the officiating Notary to enact the following:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred sixty five thousand nine hundred eighty euros (EUR 865,980.-) and to bring it from its current amount of eight million six hundred sixty four thousand one hundred twenty euros (EUR 8,664,120.-) to nine million five hundred thirty thousand one hundred euros (EUR 9,530,100.-) with the issuance of: (i) seven hundred seventy nine thousand three hundred eighty two (779,382) new class A shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of seven hundred seventy nine thousand three hundred eighty two euros (EUR 779,382.-) and (ii) eighty six thousand five hundred ninety eight (86,598) new Carried Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash of eighty six thousand five hundred ninety eight euros (EUR 86,598.-).

Second resolution *Subscription - Payment*

With regards to the subscription, the Subscriber A declared to subscribe for seven hundred seventy nine thousand three hundred eighty two (779,382) new class A shares by a contribution in cash of seven hundred seventy nine thousand three hundred eighty two euros (EUR 779,382.-).

With regards to the subscription, the Subscriber B declared to subscribe for eighty six thousand five hundred ninety eight (86,598) new Carried Shares, by a contribution in cash of eighty six thousand five hundred ninety eight euros (EUR 86,598.-).

The amount of eight hundred sixty five thousand nine hundred eighty euros (EUR 865,980.-) was therefore available to the Company and the relevant evidence was given to the undersigned notary.

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to issue seven hundred seventy nine thousand three hundred eighty two (779,382) shares of Class A to be subscribed by the Subscriber A and eighty six thousand five hundred ninety eight (86,598) new Carried Shares to be subscribed by the Subscriber B.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend Article 6.1 of the Articles to reflect the above resolutions. Said paragraph shall read from now on as follows:

“ **6.1.** The share capital is set at nine million five hundred thirty thousand one hundred euros (EUR 9,530,100.-) represented by eight million five hundred seventy seven thousand ninety (8,577,090) Class A Shares and nine hundred fifty three thousand ten (953,010) Carried Shares, in registered form, with a par value of one euro (EUR 1, -) each.”

The rest of the article 6 remains unchanged.

There being no further business, the meeting, was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in French followed by an English version; and in case of divergences between the French and the English version, the text in French will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Signé: M. MICHALI, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3616. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 09 février 2016.

Référence de publication: 2016064191/137.

(160025443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

**Laserus, Société Anonyme,
(anc. Water Cutting Luxembourg).**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.

R.C.S. Luxembourg B 80.921.

L'an deux mille seize, le trois février.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «WATER CUTTING LUXEMBOURG», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4385 Ehlerange, Zare Est (Zone Industrielle), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.921, constituée suivant acte notarié en date du 15 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 octobre 2001, numéro 842 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 29 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 septembre 2004 numéro 904.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent de LAUNOIT, employé, résidant à B-1410 Waterloo, 21, drève du Carmel,

qui désigne comme secrétaire Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent de LAUNOIT prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en «LASERUS».

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en LASERUS.

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LASERUS.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. de LAUNOIT, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 février 2016. 1LAC/2016/3941. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016064196/52.

(160025794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Weinberg Real Estate Co-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.569.

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois de janvier,
par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mme Martha Michali, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en qualité de déléguée du conseil d'administration de WEINBERG REAL ESTATE CO-INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.569 (la Société), constituée par un acte reçu par le notaire Meyers, notaire résidant à Rambrouch, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 2479 en date du 7 octobre 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2015, en cours de publication au Mémorial C (les Statuts).

En date du 19 janvier 2016, le conseil d'administration de la Société a pris des résolutions écrites (les Résolutions) relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un exemplaire restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société anonyme, conformément à l'acte de constitution acté par le notaire Meyers, alors notaire résidant à Rambrouch, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et numéro 2479 en date du 7 octobre 2013.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social actuel de la Société est de huit cent soixante-six mille quatre cent douze euros (EUR 866.412,-).

IV. Conformément à l'article 6.1. des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), divisé en huit cent soixante-six mille quatre cent douze (866.412) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et dix classes d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune:

- (a) 63,366 actions de classe A (les Actions de Classe A);
- (b) 63,358 actions de classe B (les Actions de Classe B);
- (c) 63,358 actions de classe C (les Actions de Classe C);
- (d) 63,358 actions de Classe D (les Actions de Classe D);
- (e) 63,358 actions de Classe E (les Actions de Classe E);
- (f) 63,358 actions de Classe F (les Actions de Classe F);
- (g) 63,358 actions de Classe G (les Actions de Classe G);
- (h) 63,358 actions de Classe H (les Actions de Classe H);
- (i) 63,358 actions de Classe I (les Actions de Classe I); et
- (j) 63,358 actions de Classe J (les Actions de Classe J),

V. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté pour une période de 5 (cinq) ans à compter du 31 juillet 2013 aux fins de faire produire tous ses effets à l'augmentation du capital social mentionnée à l'Article 6.1, sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été respectés et remplis. En particulier, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté aux fins de:

- (i) faire produire tous ses effets à toutes les augmentations de capital social effectuées en application de l'Article 6.1, en tout ou partie dans la limite du capital social autorisé;
- (ii) veiller à ce que ces augmentations de capital et les modifications subséquentes des présents Statuts soient enregistrées devant un notaire Luxembourgeois; et

(iii) procéder à de telles émissions sur la base du rapport présenté à l'Assemblée Générale sur les circonstances et les prix des émissions d'Actions dans la limite du capital social autorisé, comme mentionné ci-dessous à l'Article 6.4 et dans les limites prévues par cet Article et conformément à l'Article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés.

Conformément aux Résolutions, le conseil d'administration de la Société, a décidé d'augmenter, en date du 19 janvier 2016, le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 86.598,-) de manière à fixer le capital social de la Société à neuf cent cinquante-trois mille dix euros (EUR 953.010,-), par l'émission de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (86.598) nouvelles actions ordinaires ayant les mêmes droits que les actions ordinaires existantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et intégralement libérées.

Dès lors le comparant déclare que le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription de toutes les nouvelles actions ordinaires et que ces nouvelles actions ont été payées par des apports en numéraire comme définit dans les Résolutions.

L'ensemble de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (86.598) nouvelles actions ordinaires de la Société ayant toutes été complètement libérées par un paiement en espèce, le montant de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 86.598,-) a été mis à la libre disposition de la Société dont la preuve en a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

VI. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6.1 et 6.2 des Statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social autorisé de la Société est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) divisé en neuf cent cinquante-trois mille dix (953.010) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et dix classes d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune:

- (a) 54,699 actions de classe A (les Actions de Classe A);
- (b) 54,699 actions de classe B (les Actions de Classe B);
- (c) 54,699 actions de classe C (les Actions de Classe C);
- (d) 54,699 actions de Classe D (les Actions de Classe D);
- (e) 54,699 actions de Classe E (les Actions de Classe E);
- (f) 54,699 actions de Classe F (les Actions de Classe F);
- (g) 54,699 actions de Classe G (les Actions de Classe G);
- (h) 54,699 actions de Classe H (les Actions de Classe H);
- (i) 54,699 actions de Classe I (les Actions de Classe I); et
- (j) 54,699 actions de Classe J (les Actions de Classe J), ensemble, les Actions.

6.2. Le capital social émis dans le cadre du capital autorisé de la Société est de neuf cent cinquante-trois mille dix euros (EUR 953.010,-), représenté par neuf cent cinquante-trois mille dix (953.010) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. MICHALI, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3606. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 09 février 2016.

Référence de publication: 2016064197/95.

(160025395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

BCC Eiffel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.197.

In the year two thousand fifteen, on the third of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

New Frontier Luxembourg S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is located at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under the registration number B199.424, (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on November 26th, 2015.

Said power of attorney after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which party declared and requested the undersigned notary to record that:

I. - The appearing party, prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of “BCC Eiffel S.à r.l.”, a company duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is located at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under the registration number B161.197 (the “Company”), incorporated by deed of the undersigned notary on 27th of May 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Memorial C”) on 12 August 2011 under number 1852, page 88860. The articles of incorporation of the Company have been amended and restated pursuant to a deed Maître Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, dated on September 22nd, 2015, published in the Mémorial C dated November 18th, 2015, number 3141 page 150722.

II. - The current issued share capital of the Company is fixed at The Company's share capital is set at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one British Pound (GBP 1.-) each.

III.- The agenda is worded as follows:

The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to remove the classes of managers A and B;
2. Decision to fully restate the Articles of the Company by amending the articles in connection to the decision foreseen in the item 1 of the agenda, without changing the name, the purpose, the share capital, the financial year and the date of the annual general meeting of the Company;
3. To qualify Mr. Sean MURRAY, Mrs. Lucinda CLIFTON-BRYANT and Mr. Michael RILEY as “manager” and collectively as “the Board”.
4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to remove the classes of managers A and B of the Company and subsequently to fully restate the Articles of the Company, by amending the articles in connection with the aforesaid decision, without changing the name, the purpose, the share capital, the financial year and the date of the annual general meeting of the Company, which Articles shall henceforth read as follows:

“ **1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “BCC Eiffel S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders' Resolution”) passed in accordance with these articles - including article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way or the Board of Managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.00) represented by twenty thousand (20,000) shares of one British Pound (GBP 1.00) each (the "Shares"). The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.3 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.4 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Shares.

6.1 Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2 Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3 Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4 The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5 The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers. The managers may not be shareholders.

8.2. The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

8.3. If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers.

9.1 The Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

9.2 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10. Representation.

10.1 The Company will be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two Managers, or in case of a sole manager, by (ii) the single signature of the sole manager.

10.2 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Managers, but only within the limits of such special power.

11. Agent of the managers. Any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers (“Board Meetings”) may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager's Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without

prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

15. Appropriation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed to the holders of the Shares.

15.2 The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders.

15.3 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

16.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

16.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a “person” includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.”

Second resolution

As a consequence of the first resolution the actual class A and class B manager Mr. Sean MURRAY, Mrs. Lucinda CLIFTON-BRYANT and Mr. Michael RILEY, will henceforth be individually qualified as “manager” and collectively as “the Board”.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

New Frontier Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.424 (l'«Associée Unique»),

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La partie comparante, préqualifiée, représentée comme ci-dessus est l'associée unique de «BCC Eiffel S.à r.l.» une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.197 (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire le 27 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 12 août 2011, numéro 1852, page 88860. Les statuts ont été modifié et remodelé pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 22 septembre 2015, publié au Mémorial C le 18 novembre 2015, numéro 3141, page 150722.

II. - Le capital social actuel de la Société est fixé à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

III. - L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Décision de supprimer les catégories de gérant A et B;
2. Refonte des statuts de la Société afin de modifier les articles liés à la décision du point 1 de l'ordre du jour, sans pour autant de changer la dénomination, l'objet social, le capital social, l'exercice social et la date assemblée générale annuelle;
3. De qualifier tous les gérants de classe A et de classe B, à savoir M. Sean MURRAY, Mme. Lucinda CLIFTON-BRYANT et M. Michael RILEY comme gérants de la société, lesquels seront collectivement appelés "conseil de gérance";
4. Divers.

L'Associée Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer les classes de gérants A et B de la Société.

En conséquence l'Associé Unique décide faire une refonte des statuts de la Société afin de modifier les articles liés à la décision qui précède, sans pour autant de changer la dénomination, l'objet social, le capital social, l'exercice social et la date assemblée générale annuelle, afin de leur donner la teneur suivante:

« **1. Forme et nom.** Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «BCC Eiffel S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.2) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne

étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Conseil de Gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune (les «Parts Sociales»). La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.2 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2 Les Parts Sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3 Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4 L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5 Une cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915.

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés. Les gérants peuvent ne pas être associés.

8.2 Les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui doit déterminer leur rémunération et leur mandat.

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants.

9.1 Le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

9.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique

10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux Gérants, ou en cas de gérants unique, par (ii) la seule signature du gérants unique.

10.2 La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

11. Agent des gérants. Tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Affectation des profits.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut être distribué aux détenteurs des Parts Sociales.

15.2 L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés.

15.3 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

16.2 En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

16.3 Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata de leur participation.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.»

Deuxième résolution

Suite à la première résolution les gérants actuels de classe A et de classe B M. Sean MURRAY, Mme. Lucinda CLIFTON-BRYANT et M. Michael RILEY comme gérants de la société, lesquels seront collectivement appelés "conseil de gérance".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28072. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061488/520.

(160022770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Institutional Securitisation Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 19, rue Jean Brachmond.

R.C.S. Luxembourg B 203.726.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechzehn, den achten Januar.

Vor dem unterzeichneten Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen.

Die Häckl Schmidt Lichtenstern GmbH mit Sitz in D-80638 München, Nördliche Auffahrtsallee 44, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 141653.

vorliegend rechtmäßig vertreten durch Herrn Christian König, berufsansässig in 304, route de Thionville, Luxemburg, aufgrund einer ihm ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht, gegeben in München am 7. Dezember 2015, welche nach «ne varietur»-Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigelegt verbleibt, um mit ihr eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft nach luxemburgischen Recht, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt.

Gesellschaftsname - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung Institutional Securitisation Services gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Moersdorf; Großherzogtum Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder ggfs. des einzigen Gesellschafters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Sitzes der Gesellschaft verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder ggfs. des einzigen Gesellschafters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland gefährden oder unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Einstellung dieser ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden, ohne dass jedoch diese Maßnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4.

(1) Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist die Unterstützung und Beratung einer oder mehrerer Verbriefungsgesellschaften bei der Strukturierung und Durchführung von Verbriefungsgeschäften.

(2) Die Gesellschaft kann Kredite in jeder zulässigen Form aufnehmen sowie Wertpapiere aller Art und Schuldscheine ausgeben.

(3) Die Gesellschaft kann darüber hinaus auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.

(4) Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Gesellschaftskapital

Art. 5.

(1) Das Kapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.- EUR), eingeteilt in 1.000 (eintausend) Aktien mit einem Nennwert von 31,00 EUR (einunddreißig EUR) je Aktie.

(2) Die Aktien der Gesellschaft können nach Wahl der Aktionäre als Namensaktien (actions nominatives) oder als Inhaberaktien (actions au porteur) ausgegeben werden. Im Falle von Inhaberaktien unterliegt die Gesellschaft den Bestimmungen des Gesetzes vom 28. Juli 2014.

(3) Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen eigene Aktien erwerben.

(4) Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bestimmungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

(5) Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006.

Art. 6. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat besetzt mit mindestens einem Mitglied (Aktionär oder Nichtaktionär) welcher von der Gesellschafterversammlung für eine Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt wird. Er ist wiederwählbar und kann jederzeit durch die Generalversammlung beliebig abberufen werden.

Art. 7. Falls der Verwaltungsrat aus mehreren Personen besteht, bestimmt er aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit wird der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen, welches zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird.

Ein solcher Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder zugegen oder vertreten sind; eine Vertretung zwischen Verwaltungsräten ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann. Die Vollmacht zur Vertretung eines verhinderten Verwaltungsratsmitgliedes kann durch Brief, Telegramm, oder Telefax, erteilt werden.

In Dringlichkeitsfällen hat ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss die gleiche gültige und rechtsverbindliche Wirkung, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung gefasst worden.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben. Im Falle der Bestellung eines einzelnen Verwaltungsratsmitgliedes werden die Sitzungsprotokolle von diesem unterschrieben.

Die Gleichlautung von Abschriften oder Auszügen der Protokolle wird vom Vorsitzenden oder einem Bevollmächtigten bescheinigt. Die Vollmachten bleiben den Protokollen beigelegt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, soweit dieselben nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann die Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten oder Spezialvollmachten für Einzelgeschäfte einem oder mehreren seiner Mitglieder oder auch Dritten übertragen.

Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Art. 12. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet wie folgt.

Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwaltungsratsmitgliedes im Rahmen der ihm obliegenden täglichen Geschäftsführung;

Im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

In jedem Fall, reicht die Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes, um die Gesellschaft im Umgang mit den öffentlichen Verwaltungen zu vertreten. Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfang des ihnen erteilten Vertretungsauftrages.

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren bzw. Wirtschaftsprüfern (Aktionäre oder Nicht-Aktionäre) welche für die Dauer von höchstens sechs Jahren von der Generalversammlung bestellt werden; sie sind wiederwählbar und können jederzeit durch die Generalversammlung beliebig abberufen werden.

Art. 14. Gesellschafterversammlung.

(1) Die Gesellschafterversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft. Sie verfügt über die Befugnis, Handlungen im Zusammenhang mit den Geschäften der Gesellschaft anzuordnen, auszuführen oder zu genehmigen. Ihre Beschlüsse sind für alle Aktionäre ohne Rücksicht auf die von Ihnen gehaltene Aktienklasse bindend.

(2) Eine Gesellschafterversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf schriftlichen Antrag von Aktionären, die wenigstens ein Zehntel des Kapitals der Gesellschaft vertreten, einberufen werden.

(3) Die Einladung zur Generalversammlung muss die Tagesordnung der Versammlung enthalten. Außer in dem Fall, in dem die Versammlung durch schriftlichen Antrag der Aktionäre einberufen wird, bereitet der Verwaltungsrat die Tagesordnung vor. Die bei der Gesellschafterversammlung zu behandelnden Fragen sind auf die in der Tagesordnung aufgeführten und damit in Zusammenhang stehenden Punkte beschränkt.

(4) Sofern sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sie alle erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einladung abgehalten werden.

(5) Die Generalversammlung wird am Gesellschaftssitz bzw. an einem anderen Ort, der ggf. in der Einladung anzugeben ist, jeweils um 10.00 Uhr am dritten Donnerstag im März. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag oder ein Tag, an dem Banken in Luxemburg gewöhnlich nicht geöffnet sind, so tritt die Generalversammlung am nächstfolgenden Bankarbeitstag zusammen. Außerordentliche Gesellschafterversammlung können zu weiteren Terminen, an einem an einem in der Einladung anzugebenden Ort zu einer in der Einladung anzugebenden Zeit abgehalten werden.

(6) Soweit in dieser Satzung nichts anderes bestimmt wird, gelten hinsichtlich der Einladung und der Durchführung der Generalversammlung die vom Gesetz von 1915 in seiner aktuellen Fassung vorgegebenen Erfordernisse hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Fristen.

Art. 15. Rechnungsjahr. Das Rechnungsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober eines jeden Jahres und endet am 30. September des darauffolgenden Jahres.

Art. 16. Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

(1) Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung und nach dem Verfahren wie es für Satzungsänderungen vorgesehen ist, aufgelöst und liquidiert werden.

(2) Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Gesellschafterversammlung ernannt werden. In der entsprechenden Generalversammlung legen die Aktionäre auch die Befugnisse und die Vergütung der Liquidatoren fest.

(3) Der Überschuss, der sich aus der Verwertung der Vermögenswerte und der Bezahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ergibt, wird im Verhältnis der gehaltenen Gründungsaktien zwischen den Gründungsgesellschaftern aufgeteilt.

Art. 17. Allgemeine Bestimmung. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden überall dort Anwendung, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

(1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 30. September 2016. Abgesehen vom verkürzten ersten Geschäftsjahr läuft das Geschäftsjahr ab dem 1. Oktober eines jeden Kalenderjahres.

(2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahr 2017 statt.

Zeichnung

Nachdem die Satzung der Gesellschaft hiermit niedergelegt wurde, erklärt die erschienene Partei hiermit, dass sie sämtliche eintausend (1.000) Aktien zeichnet.

Alle gezeichneten Aktien wurden vom Alleinaktionär zu 25 % (fünfundzwanzig Prozent), eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 7.750,-) zur freien Verfügung steht. Ein entsprechender Nachweis wurde dem beauftragten Notar vorgelegt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26, 26-3 et 26-5 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Kosten

Die Höhe der Kosten, Aufwendungen, Gehälter oder Gebühren, die der Gesellschaft in irgendeiner Form in Verbindung mit ihrer Gründung entstehen oder belastet werden, werden auf rund EUR 1.000,- veranschlagt.

Außerordentliche Generalversammlung.

Der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, hat nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung einer Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst.

1) Die Gesellschaft vereint alle Aktien auf einen einzelnen Gesellschafter. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen und die der Kommissare bzw. Wirtschaftsprüfer auf einen, festgesetzt.

2) Zum Verwaltungsratsmitglied wird ernannt für eine Dauer endend am Tag der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2017.

Frau Katia von Hoyer, geboren am 1. Januar 1970 in Grevenmacher, wohnund geschäftsansässig in 19, rue Jean Brachmond; L-6691 Moersdorf.

3) Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wird KPMG Luxembourg benannt. Das entsprechende Mandat läuft ebenfalls bis zur jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2017.

4) Der Sitz der Gesellschaft wird in 19, rue Jean Brachmond, L-6691 Moersdorf errichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

Gezeichnet. C. KÖNIG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 janvier 2016. Relation. 1LAC/2016/1179. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 9. Februar 2016.

Référence de publication: 2016063777/162.

(160025872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Polar Star Operating Partnership S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 192.801.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Polar Star Operating Partnership S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, whose registered office is at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 192.801 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, dated 10 December 2014 whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 79, page 3768 on 12 January 2015. The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange

The chairman appointed as secretary Mrs Marisa GOMES, private employee residing professionally in Pétange

The Meeting elected as scrutineer Mrs Marisa GOMES, private employee residing professionally in Pétange

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *ne varietur* with the proxy forms by the Appearing Shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that all shares representing the entirety of the share capital of the Company are represented. The Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. Therefore, the Meeting can validly decide on all the items of the below agenda.

III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

1. To approve the Company's interim financial statements in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Interim Financial Statements");

2. To resolve to dissolve and put the Company into liquidation;

3. To resolve to appoint FIDEURO as liquidator of the Company;

4. To resolve upon the powers of the liquidator; and

5. Miscellaneous.

First resolution

The Meeting resolves to approve the Interim Financial Statements established for the period starting from 1st January 2015 until 30 November 2015.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve and put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint FIDEURO, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B 151.304 as liquidator of the Company (the "Liquidator") and the Liquidator accepts this mandate as evidence by its acceptance letter.

Fourth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator shall receive the powers determined hereafter:

- the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the 1915 Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law");
- the Liquidator may accomplish all the acts provided for by articles 144 and 145 of the 1915 Law without requesting the authorisation of the Appearing Shareholders in the cases in which it is required;
- the Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration, renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, and remove any attachment, with or without payment, of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance;
- the Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements;
- the Liquidator may, under its responsibility and for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers as it determines and for the period it determines;
- the Liquidator may distribute to the Appearing Shareholders an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation;
- the Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it hereby;
- the Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation; and
- the Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the Appearing Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the Appearing Shareholders, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, at the date indicated at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholder(s) of the Appearing Shareholders, acting as said here above, known to the notary by first and last name, civil status and residence, said proxyholder(s) signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Polar Star Operating Partnership S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 192.801 (la "Société") et constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2014 dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 79, page 3768 le 12 janvier 2015. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme président Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président nommé en qualité de secrétaire Madame Marisa GOMES, employée privée demeurant professionnellement à Pétange.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Madame Marisa GOMES, employée privée demeurant professionnellement à Pétange.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants") sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée et varietur avec les procurations par les Actionnaires Comparants représentés à l'Assemblée par des mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que toutes les actions représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées. Les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour en avance et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'Assemblée peut, dès lors, valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. D'approuver les comptes intérimaires de la Société concernant la liquidation volontaire de la Société (les "Comptes Intérimaires");
2. De décider de dissoudre et de mettre la Société en liquidation;
3. De décider de nommer Fideuro comme liquidateur de la Société;
4. De décider les pouvoirs que recevra le liquidateur; et
5. Divers.

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les Comptes Intérimaires établis pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 novembre 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDEURO, une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 151.304 comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur") et le Liquidateur accepte ce mandat comme prouvé par sa lettre d'acceptation.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après:

- le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915");
- le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus aux articles 144 et 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation des Actionnaires Comparants dans les cas où elle est requise;
- le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges;
- le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société, en particulier, les Comptes Intérimaires;
- le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera;
- le Liquidateur pourra distribuer aux Actionnaires Comparants une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation;
- le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné;
- la signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation; et
- le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise et française, déclare que sur la demande des Actionnaires Comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des Actionnaires Comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en date figurant en-tête du présent acte.

Après lecture du présent acte au(x) mandataire(s) des Actionnaires Comparants, agissant comme dit ci-dessus, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit/lesdits mandataire(s) a/ont signé(s) le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31549. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016058993/152.

(160018980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Lecorsier Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016061088/10.

(160022370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Sword Group SE, Société Européenne.

Siège social: L-8399 Windhof, 2-4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016061339/10.

(160022286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Eginter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016061546/11.

(160022959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Abita Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7253 Walférdange, 6, iwwert dem Geierpad.

R.C.S. Luxembourg B 106.613.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077612/9.

(160042821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.
